

CHARTRE DE LA BONNE CONDUITE SPORTIVE



« La renommée d'un club ne dépend pas uniquement de ses résultats »

Règlement intérieur Saison 2022-2023

Prendre une licence au club du HB SUD 79, c'est adhérer à une association sportive et se conformer à sa charte.

Faire vivre une association nécessite de s'investir et de donner de son temps dans la vie du club. Il est donc demandé à chacun, dans la limite de ses moyens, de s'impliquer au sein du club, apprendre à arbitrer, tenir la marque lors des rencontres à domicile, entraîner une équipe de jeunes, participer dans la mesure du possible aux événements proposés (soirées, tournois etc.) et ne pas hésiter à venir supporter les autres équipes du club.

*L'ensemble des licenciés adultes devra donc, sur l'ensemble de l'année, s'investir au sein du **HBSud 79** par des actions régulières ou ponctuelles. Si chaque licencié s'investit à un de ces niveaux de bénévolat, le club vivra et progressera.*

Pour le bon fonctionnement du club, le bureau du HB SUD 79 a mis en place une charte obligatoire pour chaque licencié(e) et parents ou responsables légaux pour les mineurs.

A- L'ENGAGEMENT DU JOUEUR ET/OU DE SES PARENTS

En préambule, chaque joueur devra payer sa licence en début de saison ou demander un échéancier si besoin. Sans dossier complet avec règlement, il se verra refuser l'accès aux entraînements.

- 1- Chaque joueur devra évoluer dans l'équipe correspondant à sa catégorie d'âge déterminée par la Fédération Française de Handball.
- 2- Chaque joueur doit être présent à tous les matchs auxquels il est convoqué, à domicile ou en déplacement, dans la limite des disponibilités professionnelles, familiales, scolaires ou encore de blessures ou problèmes de santé. Sa convocation sera décidée par son (ses) entraîneur(s), seule(s) personne(s) habilitée(s) à composer sa (leur) sélection. À ce titre chaque joueur acceptera les sélections / décisions de son entraîneur et acceptera, sans condition, de jouer dans les équipes désignées par ses encadrants.
- 3- Chaque joueur doit être présent aux entraînements dans la limite des disponibilités professionnelles, familiales, scolaires ou encore de blessures ou problèmes de santé et respecter les horaires de début et de fin. En cas d'absence ou d'empêchement de dernière minute, il devra impérativement prévenir son entraîneur.
- 4- Chaque joueur doit réaliser les exercices demandés aux entraînements sans contestation, aider ses coéquipiers à leur bonne réalisation et ne pas hésiter à demander l'aide des entraîneurs si besoin.
- 5- Chaque joueur (et parent) devra accepter les observations des entraîneurs et managers, seuls juges en capacité à diriger un entraînement et / ou manager un match.
- 6- Chaque joueur devra respecter ses coéquipiers ainsi que ses adversaires, l'arbitre et ses décisions, son (ses) entraîneur(s), les locaux et installations sportives dans lesquels il évoluera, les véhicules qui le déplaceront, les spectateurs et l'ensemble des membres du club.
- 7- Les parents ou responsables légaux doivent respecter les horaires de début et de fin d'entraînement, l'heure de convocation aux matchs à domicile et à l'extérieur et faciliter l'assiduité du joueur, qui pénaliserait par son absence l'ensemble de l'équipe. Tout ceci dans la limite des disponibilités professionnelles, familiales, scolaires ou encore de blessures ou problèmes de santé.
- 8- Les parents ou responsables légaux s'engagent, dans la limite de leurs moyens, à participer activement à la vie de l'équipe en étant présents pour les matchs à domicile et en aidant au transport lors des déplacements. Ils sont également les bienvenus lors des regroupements organisés pour l'équipe ou par le club.
- 9- Concernant les déplacements, chaque joueur disposant d'un véhicule accepte de prendre son véhicule à tour de rôle pour les déplacements afin que les frais soient équitablement répartis entre les joueurs.
- 10- Les parents des joueurs respecteront les plannings des déplacements équitablement proposés par le club pour les matchs à l'extérieur. En cas d'indisponibilité, les parents devront prévenir le responsable de l'équipe encadrant les jeunes et échanger avec un autre parent le déplacement afin de ne pas perturber le roulement.
- 11- Chaque personne véhiculant des joueurs doit être en règle en matière d'assurance auto et adopter une conduite conforme à la législation en vigueur.
- 12- Les personnes licenciées de toutes catégories s'engagent à apporter leurs contributions à la tenue des nombreuses rencontres en s'occupant notamment, pendant les matchs, de la responsabilité de la salle et de la table de marque (secrétaire et chronométrateur) et devront adopter une attitude accueillante et sportive à l'égard des équipes, joueurs et arbitres. Ces personnes devront pleinement jouer leurs rôles dans ces missions.
- 13- Le club peut être amené à prendre des photos des joueurs. Une autorisation de droit à l'image vous sera demandée dès votre adhésion au club. Si vous donnez votre accord, les joueurs accepteront que les photos soient utilisées (uniquement à des fins de communication) sur les médias du club (presse, site web, réseaux sociaux privés du club, documents divers du club...).
- 14- Les joueurs s'engagent à entretenir le matériel et équipement mis à leur disposition en prenant en charge à tour de rôle, notamment, le lavage des maillots, shorts....

**L'arbitre détient l'autorité pour faire respecter les règles du jeu.
Il est le représentant officiel de la FFHB. L'arbitre peut se tromper mais il a toujours raison.**



B - LES SANCTIONS COURANTES

Seront immédiatement sanctionnés :

- Toute dégradation sans aucune exception (matériels et installations sportives, véhicules...).
- Le non-respect de l'ensemble des acteurs du handball (parents, joueurs, dirigeants, entraîneurs, managers, arbitres, jeunes arbitres, spectateurs...).
- Le refus de jouer dans l'équipe composée par l'entraîneur sans raison valable (professionnelle, santé, scolaire).
- La consommation de produits illicites et prohibés.
- La consommation d'alcool, pour les mineurs, dans l'enceinte du gymnase (à domicile et en déplacement), et pendant les déplacements (voitures). Le club sera vigilant et s'engage, lors des après-midi hand-ball, à ne pas servir d'alcool aux mineurs, à la buvette par exemple.

C- APPLICATION DES SANCTIONS

Le **CA du HB SUD 79** est garant de l'application de cette charte de bonne conduite. En parallèle des instances du handball (Comité 79, Ligue Nouvelle Aquitaine ou FFHB) lorsqu'elles seront sollicitées, le CA se regroupera dans les meilleurs délais, à chaque fois qu'un litige, qu'une réclamation lui sera soumis(e) et qu'une sanction devra être appliquée.

Le bureau du **HB SUD 79** est habilité à prendre des sanctions à l'encontre des joueurs et dirigeants en cas de :

1. Vol (dans les vestiaires, matériel, véhicules...).
2. Conduite anti sportive (sur le terrain et en dehors).
3. Violence à l'égard des acteurs du handball (parents, joueurs, dirigeants, entraîneurs, managers, arbitres, jeunes arbitres, spectateurs...).
4. Exclusion de match par carton rouge direct avec ou sans rapport de l'arbitre entraînant une sanction financière.
5. Situations autres que celles-ci-dessus et contraires à l'esprit de la Charte.

Les sanctions financières décidées par les commissions de discipline du comité, de la ligue ou de la fédération, faisant suite à des sanctions disciplinaires seront réglées par le joueur concerné, à hauteur d'un pourcentage (de 0 à 100 %) fixé par le CA ou d'une autre modalité de compensation décidé par lui.

Le CA a le pouvoir pour prendre les décisions financières et disciplinaires qui s'imposent. Toute décision du CA est sans appel. Les décisions du CA pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du ou des fautif(s).

**Cette présente charte devra être acceptée par chaque adhérent.
Il devra la lire et la valider en choisissant la phrase :
« J'ai lu et j'accepte la charte du HBSud79 »
lors de son adhésion électronique sur notre site web.**

Sportivement,

Le **CA du HB SUD 79**



CHARTRE DE BONNE CONDUITE : « Résumé des règles de bonne conduite pour la pratique du handball au sein du HB SUD 79 dans le respect du bien-être de tous ».

Code de bonne conduite du joueur :

- 1 – Se conformer aux règles.
- 2 – Respecter les arbitres, adversaires et partenaires.
- 3 – Refuser toute forme de tricherie et de violence.
- 4 – Être maître de soi-même, en toutes circonstances.
- 5 – Être loyal, tolérant, dans son activité sportive.

Code de bonne conduite de l'entraîneur :

- 1 – Développer l'esprit sportif et relativiser les enjeux sportifs.
- 2 – Organiser une pratique sportive équilibrée et donner l'envie de jouer et progresser.
- 3 – S'opposer à toute tricherie.
- 4 – Ne pas privilégier des joueurs au détriment d'autres joueurs.

Code de bonne conduite du dirigeant :

- 1 – Développer l'esprit sportif et faire respecter le code de bonne conduite.
- 2 – Faire savoir que le jeu prime sur l'enjeu.
- 3 – Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres.
- 4 – Faire respecter le matériel et les installations.
- 5 – Favoriser la vie associative.

Code de bonne conduite des parents :

- 1 – Faire respecter le code de bonne conduite du joueur à son enfant et le respecter soi-même.
- 2 – Veiller à l'équilibre et la pratique sportive de son enfant.
- 3 – Relativiser les enjeux d'une rencontre.
- 4 – Echanger, dialoguer avec les autres parents.
- 5 – S'impliquer dans les activités du club de son enfant.

Code de bonne conduite du spectateur :

- 1 – Connaître les règles du jeu.
- 2 – Apprécier le beau jeu et les beaux gestes de son équipe et de l'équipe adverse.
- 3 – Respecter les arbitres et leurs décisions.
- 4 – Soutenir son équipe favorite en respectant l'adversaire.
- 5 – Respecter les joueurs, les supporters, les dirigeants et le terrain.
- 6 – Faire du spectacle sportif une fête.

Envers le club

- Respect des dirigeants et entraîneurs.
- Être à l'heure (entraînement et match).
- Prévenir si absence (entraînement et match).
- Être à l'écoute et respecter les consignes (entraînement et match).
- Respect du matériel.
- Respect du club visité.
- Respect de ses coéquipiers.

